

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2026, 19H30
Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédéric LUZET, Pierrick RAY, Gilbert GIPPET, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Emmanuel DE VAUJANY, Charlotte PEGAUD, Pascale MOIROUD, Alexandre BARRIER, Loïc DAVID, Aurélie VUILLERMET, Hubert JOSEPH-MATHURIN, Myriam FRANCOIS, Eglantine GUILLLOT

Procurations : Mylène PEYRONNET

Secrétaire de séance : Pierrick RAY

Ouverture de séance : 19h31

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Délibération : approbation de la modification simplifiée n°1 pour erreur matérielle du PLU adopté le 19.01.2026
2. Délibération : décision modificative pour virer des crédits du chapitre 21 et de l'excédent budgétaire au chapitre 23
3. Délibération : évolution des tarifs de cantine et périscolaire
4. Délibération : vote des subventions aux associations
5. Délibération : reconduction du bail emphytéotique avec Alpes Isère Habitat pour les logements situés sur la parcelle AE 364 (place de l'église)
6. Ressources Humaines : point sur le recrutement pour le poste d'assistante administrative
7. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et lancement de la démarche d'actualisation
8. Point d'avancement sur le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création du réseau de chaleur
9. Point d'avancement sur la rédaction de notre schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
10. Point urbanisme
11. Point travaux
12. Point sur la CC des Balcons du Dauphiné
13. Questions diverses : point organisation des arrivées du Tour du Valromey, visite du sous-préfet, actualités des commissions, présentation du potentiel projet d'installation d'un EPR 2 sur le site de la centrale de Creys-Malville, communication : point bulletin, collecte solidaire pour Madagascar.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 19 mai leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 19 mai 2026.

2/ Délibération : approbation de la modification simplifiée n°1 pour erreur matérielle du PLU

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de modification simplifiée a été initiée par arrêté n° AR-013/2026 en date du 26 mars 2026, suite à la réception du courrier du service de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 19 mars 2026.

Cette modification a pour objet la correction graphique de la carte en rapport avec l'AZI (l'Atlas des Zones Inondables).

Elle détaille les différentes étapes de la procédure de modification simplifiée (publicité, consultation des personnes publiques associées et mise à disposition en mairie d'un registre à destination du public) et explique que la procédure est désormais terminée.

Elle soumet donc au vote l'approbation de la modification simplifiée pour erreur matérielle de notre PLU approuvé le 19.01.2026.

Entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 pour erreur matérielle du PLU.

3/ Délibération : décision modificative pour virer des crédits du chapitre 21 et de l'excédent budgétaire au chapitre 23

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour réimputer 43 500€ du chapitre 21 au chapitre 23 et de virer 32 417€ au chapitre 23 pour réaliser les paiements du solde des travaux de la traversée du village. Il s'agit d'une démarche administrative afin de pouvoir mandater les factures en trésorerie, qui se décline comme suit :

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision modificative n°2

date de délibération : 30/06/2026

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
O 21 2131		9 500,00	
O 21 2151		30 000,00	
O 21 2153B		4 000,00	
O 23 231	75 917,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Depenses :	Ouvertures	75 917,00	
	Reductions	43 500,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Reductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.	-32 417,00	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	75 917,00
Solde Reductions	43 500,00
Ouv. - Red.	32 417,00

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame le maire, approuve cette décision modificative à l'unanimité.

4/ Délibération : évolution des tarifs de cantine et périscolaire

Madame Le Maire, rappelle que la commune a opté pour la fourniture des repas par le prestataire de la MFR de Morestel depuis 3 ans. Suite aux difficultés rencontrés cette année, il a été décidé de changer de prestataire de cantine pour la rentrée de septembre 2026 : GUILLAUD TRAITEUR. Ce prestataire propose des repas réalisés avec des fournisseurs locaux (situés dans un rayon de 100km) et issus de leur propre production (légumes, desserts maison, etc) et les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne.

Madame Le Maire rappelle que le prix des prestations de cantine s'élève à 3,75€ par repas depuis le 1^{er} septembre 2024 et les tarifs de périscolaire s'élèvent à 1,50€ pour le créneau du matin et 3€ pour le créneau de l'après-midi, tarifs qui n'ont jamais évolué depuis la mise en place du service périscolaire.

Madame le maire rappelle que le contexte réglementaire permet aux communes, par décision de leur assemblée délibérante, de fixer le tarif du prix du repas de la restauration scolaire par délibération.

Madame le maire propose une évolution progressive du tarif de cantine et une évolution du tarif du service périscolaire. Le repas proposé par GUILLAUD Traiteur sera facturé à la commune au prix de 4,05€ par repas (hors pain fourni par le GAEC Les Champagnes). Madame le maire, après avoir travaillé sur ce sujet en commission affaires scolaires, propose ainsi de facturer le repas à 3,95€ à partir du 1^{er} septembre 2026 et de passer à 4,15 € à la rentrée 2027 (de façon à ne pas impacter trop fortement les familles) et de faire évoluer les tarifs de périscolaire de la manière suivante :

- 1,60€ pour le créneau de 7h15 à 8h20
- 1,60€ par créneau pour l'après-midi avec une décomposition en 2 créneaux : 16h30-17h30 puis 17h30-18h30
- Pour le vendredi, 1,60€ le créneau de 16h30 à 17h30 puis 1€ pour le créneau de 17h30 à 18h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau tarif de cantine et les nouveaux tarifs de périscolaire applicables à partir du 1^{er} septembre 2026.

5/ Délibération : vote des subventions aux associations

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune vote chaque année des crédits lors du vote du budget primitif. En 2026, un budget de 15 000€ a été voté pour l'intégralité des sollicitations que la commune recevra de la part des organismes et associations.

Madame le maire soumet au vote les propositions suivantes, avec pour objectifs de poursuivre notre accompagnement auprès d'associations du territoire que nos administrés sont susceptibles de solliciter :

Nom de l'association	Subvention proposée
Le Souvenir Français	100 €
Association Isa	150 €
France Victimes Avenir 38	100 €
Comité d'animation de l'hôpital de Morestel	100 €
Centre Social Odette Brachet	6 790 €
Centre Léon Berard	100 €
CCAS La tour du Pin (Centre de Santé Sexuelle Olympe)	200 €
Association des Donneurs de Sang	100 €
Tour du Valromey Organisation (sub except.)	4 000 €
TOTAL	11 640€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les associations destinataires de subventions ainsi que les montants qui leur ont été alloués.

6/ Reconduction du bail emphytéotique avec Alpes Isère Habitat pour les logements situés sur la parcelle AE 364 (place de l'église)

Madame le maire rappelle le contexte historique du bail emphytéotique conclu avec Alpes Isère Habitat pour les logements situés Place de l'église sur la parcelle cadastrée AE 364 :

- 1- Par acte du 28.02.2028 et 28.03.1989, la commune de Saint-Victor-de-Morestel a consenti un bail emphytéotique pour les logements décrits ci-dessus, d'une surface de 129m²
- 2- Contexte dans lequel Alpes Isère Habitat demande la prorogation du bail :

- La bail initial se termine en novembre 2028. Alpes Isère Habitat a programmé des travaux d'amélioration à hauteur de 105 000€ dont l'ordre de service prévisionnel est, janvier 2029 et la durée d'amortissement est prévu jusqu'en 2059.

Alpes Isère Habitat sollicite la commune afin de prolonger la durée du bail emphytéotique jusqu'en 2059 au plus tôt, c'est-à-dire sur la durée totale de leur engagement auprès de leurs financeurs.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la prorogation du bail emphytéotique des logements situés Place de l'église sur la parcelle AE 364 pour une durée de 33 ans au profit d'Alpes Isère Habitat, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- Le bail est ainsi prorogé jusqu'au 30/06/2059,
- Approuve le bail consenti à titre gratuit (prix initial du bail lors de la signature 1 franc pour la durée totale),

- Autorise Madame le maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire et notamment à l'avenant au bail.

Madame le maire précise que les frais d'acte seront pris en charge par Alpes Isère Habitat en intégralité.

7/ Pont sur le recrutement d'une assistante administrative

Madame le Maire informe le conseil que l'agent recruté au 20.04.2026 suite à une période d'immersion n'a pas souhaité prolonger son contrat pour se consacrer à une autre activité.

Elle rappelle que ce poste a fait l'objet de 2 processus de recrutement depuis novembre 2025 qui n'ont pas abouti.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une rencontre s'est tenue en mairie au sujet de la mutualisation des services de gestionnaires administratives de mairie et elle propose d'adhérer à ce service commun. Elle présente au conseil municipal un comparatif des coûts (coût identique pour un agent de catégorie C), les engagements de chacune des parties et le transfert de la partie administrative de ce nouvel agent (contrat, carrière, paie, etc.).

Madame le Maire expose au conseil la possibilité d'adhérer également au service commun d'administration et gestion du personnel de la communauté de communes qui permettrait de libérer du temps à la secrétaire générale de mairie pour accompagner les élus sur les projets de la commune, et notamment sur le projet de réhabilitation de l'école maternelle/salle des fêtes et la création d'un réseau de chaleur. Le coût de ce service représente 500€ par agent et par an. Cette mutualisation du service d'administration et gestion RH permettrait de professionnaliser la gestion des ressources humaines, sécuriser juridiquement les procédures administratives, optimiser les coûts et réaliser des économies d'échelle, soulager les services administratifs communaux, garantir la continuité du service public, accompagner les évolutions réglementaires.

8/ Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et lancement de la démarche d'actualisation

Madame le maire informe le conseil municipal que chaque commune doit mettre son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à jour suite aux élections municipales 2026. Elle explique que le PCS détermine les moyens matériels et humains à déployer sur le territoire de la commune en cas d'accidents climatiques ou nucléaires. Le PCS répertorie l'ensemble du matériel dont elle dispose ainsi que celui qui peut être mis à disposition ou réquisitionné et a également pour objectif de définir le rôle que chacun occupe en cas de besoin. C'est un processus qui doit être actualisé et qui fera l'objet durant l'été de réunions de travail entre tous les élus de la commune.

9/ Point d'avancement sur le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création du réseau de chaleur

Madame le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la réunion avec le groupement de maîtrise d'œuvre, certains points ont été validés pour pouvoir affiner les différents scénarii. Les tests réalisés sur place ont permis de privilégier l'option 90dB quant au confort acoustique souhaité, ce qui entraîne un renforcement obligatoire de la structure de la charpente du bâti qui accueillera des panneaux photovoltaïques sur une partie de la surface.

Madame le maire présente au conseil municipal l'esquisse réalisée des différents espaces (cuisine, bar, sanitaires, salle et loge), les 3 scénarii pour l'agencement de l'école maternelle ainsi que l'estimation financière initiale et l'impact des différentes options sur lesquelles il faudra statuer (type de réseau de chaleur, rampe d'accessibilité, prolongement de l'avancée de toit de la salle des fêtes, etc.). Une réunion est programmée le 21 juillet pour arrêter les scénarii.

10/ Point d'avancement sur la rédaction de notre schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Madame le maire informe le conseil municipal que notre schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en cours d'actualisation avec le cabinet MERLIN. Un rendez-vous a eu lieu le 22 juin avec le cabinet et le Syndicat des Eaux des Abrêts afin d'analyser l'existant et de définir un axe de priorisation pour la mise en conformité de notre DECI. Une réunion avec les élus est programmée cet été, lundi 10 août pour avancer.

11/ Point urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables acceptés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

12/ Point travaux

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a validé la réception des travaux de la traversée du village le matin-même en mairie, en présence du cabinet Ellipse et de représentants des sociétés SPIE BATIGNOLLES et PROXIMARK.

14/ Questions diverses

Madame le Maire échange avec le conseil sur l'avancement de l'organisation de la journée du 11 juillet durant laquelle nous accueillons les arrivées du Tour du Valromey et sur les points qui restent à terminer en termes de décoration notamment.

Elle rappelle au conseil municipal qu'une chorale itinérante des chants du monde donnera une représentation le mercredi 1er juin à 19h dans notre verger communal.

Madame le maire rappelle au conseil que M. Le Sous-Préfet nous rendra visite le 12 août

Enfin, Madame le maire informe le conseil municipal que le site de la centrale de Creys-Malville, actuellement en démantèlement, a été retenu dans le cadre d'un projet potentiel qui consiste à implanter 2 nouveaux EPR pour un site de production d'électricité. La communauté de Communes a soutenu cette candidature (horizon 2035/2040) susceptible de développer économiquement notre bassin de vie.

Eglantine GUILLOT, à la suite d'un voyage privé, présente une initiative propre qui consiste à collecter des livres, matériel scolaire et matériel de santé à destination de l'association MandaSpring qui œuvre sur place pour développer des projets liés à l'école et à l'accueil des familles dans des centres mère/enfants. Elle communiquera les détails de cette collecte très rapidement.

Clôture de séance : 22h11